



LE RENARD, CET ÊTRE UNIQUE AU MONDE



© Stock.com/Jamie_Hall

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
1. FICHE D'IDENTITÉ.....	p. 3
2. UNE VIE CAUCHEMARDESQUE	p. 5
A. UN MIROIR DE L'HUMAIN	p. 5
B. UNE RÉPUTATION DE NUISIBLE	p. 5
C. TIRÉ, DÉTERRÉ OU PIÉGÉ TOUTE L'ANNÉE	p. 6
• TIRS DE DESTRUCTION	p. 6
• DÉTERRAGE	p. 7
• PIÉGEAGE	p. 7
D. UN GIBIER ULTRAPRISÉ DES CHASSEURS	p. 8
CONCLUSION	p. 9
BIBLIOGRAPHIE.....	p. 10
ANNEXE : LA SENTIENCE DES RENARDS	



Siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg
Département administratif et missions :
38 rue Saint-Cornély - 56340 Carnac
Tél. : 02 97 52 57 00 - Fax : 02 97 52 57 09
info@one-voice.fr www.one-voice.fr



SUIVEZ ONE VOICE SUR
VIMEO, YOUTUBE, FACEBOOK ET TWITTER

Que penserait le Petit Prince de Saint-Exupéry du haut de ses étoiles ?... Qu'avons-nous fait de son ami ? Certes, le renard roux (*Vulpes vulpes*) ne figure pas sur la liste des espèces menacées de l'UICN. Ce canidé fin et agile est un champion de l'adaptation. C'est même l'un des mammifères sauvages les plus répandus à travers le monde. On le rencontre dans des milieux très variés, de la plaine à la montagne en passant par les forêts, avec une prédilection pour le bocage. Ses pas peuvent même le conduire avec succès aux abords des villes.

En France, son aire de répartition est vaste, et même si l'on ne connaît pas précisément les effectifs de sa population, celle-ci semble relativement stable. Mais si, pour les gestionnaires de la faune sauvage, l'espèce se « porte » bien, qu'en est-il du sort de ses individus ? Soumis à de multiples dangers, victimes d'une mauvaise réputation, souffre-douleurs préférés des chasseurs, les renards survivent rarement au-delà de leur premier anniversaire dans la nature.

À travers ce rapport, One Voice souhaite mieux faire connaître cet animal extraordinaire et dresser un état des lieux de sa situation en France. Ainsi, chacun de ses représentants aura-t-il des chances d'être enfin respecté, apprécié, « apprivoisé » par le cœur de l'ensemble des politiques et des citoyens pour devenir « unique au monde ».



© iStockphoto.com/Lesepardnature

1. FICHE D'IDENTITÉ

Mouvements lents, silencieux, sens toujours aux aguets, le discret Goupil est maître de la débrouillardise. Chasseur à l'approche et en embuscade hors pair, il bondit sur ses proies avec une adresse et un sens de l'équilibre remarquables grâce au balancier de sa queue. Une ombre, une odeur, un bruit suspects ? Il file alors en zigzag comme l'éclair sans demander son reste. Sa silhouette, agile et élancée, lui permet aussi bien de se faufiler sous terre, ramper au ras des herbes, escalader des murets, voire grimper aux arbres ! Ainsi partage-t-il certains comportements avec les félidés. Des similitudes morphologiques également : vibrisses très développées, yeux en amande fendus de pupilles verticales. À peine plus lourd qu'un gros chat (6-7 kilos), le renard est pourtant membre à part entière de la famille des canidés. Proche cousin du chien, on le reconnaît avant tout à son museau allongé et pointu, ses oreilles droites ainsi qu'à ses longues jambes effilées.



© iStockphoto.com/myslavsky

Le renard roux européen appartient au genre *Vulpes* et à l'espèce du même nom. C'est donc *Vulpes vulpes* que le promeneur de nos régions a parfois la chance de croiser, au détour d'un chemin de campagne, dans le mystère d'un sous-bois ou même au beau milieu d'un parc urbain. Omnivore et opportuniste alimentaire, ce canidé s'adapte en effet à des milieux extrêmement variés dès lors qu'il trouve de quoi se nourrir.

En France métropolitaine, son aire de répartition s'étend sur l'ensemble du territoire, du littoral jusqu'en montagne, à environ 2500 mètres d'altitude. Selon son habitat et la saison, les proies les plus diverses peuvent figurer à son menu : invertébrés, insectes, amphibiens, poissons, petits mammifères... Il lui arrive même de grappiller quelques fruits ou de faire les fonds de poubelle aux abords des villes. En revanche, il ne s'attaque jamais à plus gros que lui, à moins que l'animal soit fragile, blessé, malade ou mort. Le canidé se transforme alors en charognard, prélevant sur le cadavre de quoi se rassasier et enterrant le reste pour les jours de disette... un agent sanitaire parfait ! En zone

rurale, il jette surtout son dévolu sur les petits rongeurs. Capable d'en capturer des milliers chaque année, il limite ainsi leur présence dans les champs et endigue même la propagation de la maladie de Lyme véhiculée par les porteurs de tiques ! De plus en plus d'agriculteurs reconnaissent ainsi en Goupil un véritable allié pour protéger leurs récoltes. La prédation naturelle qu'il assure vaut bien mieux que la lutte chimique ! Les produits contenant de la bromadiolone se révèlent particulièrement dangereux. Cet anticoagulant hautement toxique, distribué sous forme d'appâts, empoisonne non seulement les rongeurs, mais aussi les espèces non ciblées, y compris menacées, et représente un risque pour l'environnement tout entier.

Maître Renard mérite donc toute sa place dans nos écosystèmes. En dehors de son rôle écologique, c'est aussi un animal particulièrement attachant. Ses extraordinaires capacités d'adaptation, d'apprentissage et de mémoire, son aptitude à trouver facilement de nouvelles stratégies de survie, ses techniques de chasse évoluées, son organisation sociale, ses modes de communi-

tion, sont les signes d'une intelligence vive, mais malheureusement trop souvent ignorée. (Voir fiche sentience en annexe)

2. UNE VIE CAUCHEMARDESQUE

Malgré ses facultés d'adaptation remarquables, Goupil ne sort pas victorieux des nombreuses épreuves qui jalonnent son existence. Si un individu peut vivre jusqu'à 20 ans en captivité, on estime que seuls 2 à 10 % des spécimens sauvages passent le cap des 5 ans. Bien-sûr, certains prédateurs tels que le hibou, l'aigle royal, le lynx, le loup ou le chien viverrin peuvent occasionner quelques victimes. Mais étant donné l'état extrêmement limité des populations de ces animaux en France, leurs prélèvements sur les renards restent dérisoires. Le petit rouquin a plus à craindre en revanche de certaines maladies qui, non soignées, lui sont systématiquement fatales. La gale, par exemple, ou la rage par le passé, tuent ou ont tué ses congénères par légions dans d'atroces souffrances alors qu'on les traite et/ou prévient très bien chez les animaux domestiques.

Ces causes de mortalité naturelles sont cependant loin d'expliquer toutes les hécatombes. En France, le renard roux doit aussi, et surtout, composer avec l'être humain ! Celui-ci représente sans conteste son ennemi le plus redoutable. D'abord, on peut évoquer les accidents avec les véhicules (voitures, trains, faucheuses dans les champs...). Même s'il est difficile d'évaluer l'impact de ces collisions sur la population vulpine par manque de données, elles se chiffrent probablement au moins par centaines chaque année. Un rapport du Service Patrimoine Naturel de septembre 2012 du Muséum national d'Histoire naturelle, par exemple, fait état pour les années 2010 et 2011 de « 168 collisions entre un renard et un véhicule le long du réseau de la DIR Est de Franche-Comté. C'est l'espèce qui a payé le plus lourd tribut dans cette enquête (33 % des collisions observées) ». S'il en est ainsi sur le réseau routier d'une seule région, on peut imaginer sans peine, même sans nombre précis, les monceaux de cadavres s'amoncelant sur le bitume de l'ensemble de l'Hexagone...

Mais, outre ces drames involontaires, ce sont de loin les destructions intentionnelles qui provoquent le plus de morts. Mal-aimé, voire haï par certains, le renard roux vit un enfer dans notre pays.

A. Un miroir de l'humain

Il semble que les êtres humains aient depuis toujours perçu l'intelligence et l'habileté de Maître Renard. À tel point qu'ils y ont probablement reconnu certaines de leurs propres qualités et vu dans cet animal une forme de reflet d'eux-mêmes. Pour le meilleur et pour le pire, notre espèce ayant aussi de nombreux défauts... À force de confondre le canidé avec un miroir, nous avons fini par projeter sur lui des traits de caractère peu reluisants qui n'appartiennent qu'à nous. Les vertus se sont transformées en vices, l'intelligence a laissé place à la ruse, et le canidé a été accusé des pires intentions et méfaits... Comme le souligne l'auteur et biologiste Jean-Steve Meia, c'est au Moyen Âge, entre le XII^e et le XIII^e siècle, que sa mauvaise réputation atteint des sommets, lorsque le *Roman de Renart* est écrit. À travers cet ensemble de textes, « *il passe clairement du côté des méchants. Sa réputation de "nuisible" et de "puant" date au moins de cette époque. Le renard est considéré comme un malin, un profiteur, un faussaire* ». Une image qui, depuis, lui colle à la peau. Celui qu'on appelait *goupil* (dérivé du latin *vulpes*) en ancien français tient même son nom actuel de l'œuvre littéraire : « *C'est le succès énorme du Roman de Renart qui conduit, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, à la transformation du nom propre Renart en nom commun. Renart devint renard puis finalement renard.* »

B. Une réputation de nuisible

De nos jours, même si le renard a vu sa cote de sympathie légèrement augmenter, notamment chez les citadins, il continue de faire les frais d'une mauvaise réputation. Celle-ci est généralement véhiculée par les chasseurs qui le considèrent comme un concurrent face au gibier. Bouc émissaire de nombreux fantasmes, on le dit aussi bien voleur de poules, croqueur de chats, porteur de rage, ou encore en surnombre... Autant de lieux communs à démonter. Un poulailler bien protégé ne connaît pas de victimes, les chats font plutôt fuir les renards que l'inverse, la France est officiellement indemne de rage depuis 2001. Certes, une vigilance s'impose, car des foyers de cette maladie existent toujours en dehors de nos frontières, mais l'épizootie de rage vulpine, qui a touché notre pays en 1968, est bel et bien enrayée à ce jour. Une victoire due à la vaste campagne de vaccination des renards, menée à partir de 1986, et non au massacre quasi généralisé de l'espèce, qui avait

précédé. Les tueries perpétrées pour lutter contre le virus s'étaient avérées inutiles. Pire, elles avaient favorisé sa progression !

Car voilà, chez les renards, quand un individu disparaît, un autre prend sa place. Comme les autres espèces prédatrices, les populations vulpines s'autorégulent ! « [...] celles-ci compensent le taux de mortalité élevé par une natalité accrue », expliquent Emmanuel Do Linh San et Denis-Richard Blackbourn dans une étude. « Ainsi, lorsque la densité de population vient à chuter, une proportion plus importante de renardes met bas, alors que le nombre moyen de renardeaux par portée augmente. Ce mécanisme de régulation naturelle s'explique par le fait que la réduction des effectifs est concomitante à une baisse de la concurrence alimentaire pour les renards encore présents, et ainsi la quantité de nourriture disponible pour chaque renard augmente. Ceci concourt à une amélioration de la condition corporelle des femelles, qui mènent alors plus facilement à terme leur grossesse, et produisent plus de jeunes. » Par conséquent, en temps d'épidémie, abattre un sujet potentiellement sain libère l'espace pour l'un de ses congénères, potentiellement contaminé. La maladie suit ainsi tranquillement son cours...

Cette leçon du passé devrait nous servir. Aujourd'hui, c'est la menace de l'échinococcose alvéolaire qu'on brandit. Causée par les ténias du genre *Echinococcus*, cette zoonose peut en effet être véhiculée par un certain nombre d'animaux, dont le renard. Si celui-ci ingère des larves du parasite, présentes dans les viscères d'hôtes intermédiaires tels que les rongeurs, des vers se développent dans son intestin. Pour autant, le canidé n'en pâtit pas. En revanche, il devient contagieux et susceptible de transmettre la maladie aux humains ou aux chiens qui le touchent. Pas de panique pour autant ! Des précautions élémentaires d'hygiène suffisent pour se prémunir de tout risque. Certes, des cas de contamination chez les humains sont recensés tous les ans (27 en 2016) et selon les spécialistes, l'endémie s'étend progressivement sur le territoire. Mais faut-il pour autant s'acharner une fois encore sur les renards ? Surtout pas ! Une étude menée autour de la ville de Nancy pendant quatre ans a démontré, comme dans le cas de la rage, qu'un protocole d'abattage n'avait aucune efficacité pour diminuer la population de

renards et que cette mesure provoquait même « une augmentation de la prévalence de *E. multilocularis* de 40 % à 55 % tout en restant stable dans une zone témoin voisine (585 km²) ». Et les auteurs de conclure : « Nous préconisons donc que les gestionnaires envisagent des méthodes alternatives telles que l'appât anthelminthique, qui s'est avéré efficace ailleurs, pour lutter contre l'échinococcose alvéolaire ». Ainsi, l'emploi d'antiparasitaires à titre préventif ou en traitement présenterait de bien meilleurs avantages. Un point de vue partagé par l'Organisation Mondiale de la Santé : « La vermifugation régulière des carnivores domestiques qui entrent en contact avec des rongeurs sauvages devrait aider à réduire le risque d'infection chez l'homme. Le déparasitage des hôtes définitifs sauvages ou errants au moyen d'appâts contenant des anthelminthiques a permis d'obtenir des baisses significatives de la prévalence de l'échinococcose alvéolaire, selon des études européennes et japonaises. L'abattage des renards et des chiens errants semble très inefficace. La durabilité et l'efficacité de telles campagnes par rapport à leur coût sont controversées ».

Pourtant, à l'heure actuelle, les préjugés font la loi. Ils valent aux renards de figurer encore sur la liste 2 des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » dans 90 départements. Cette nouvelle terminologie, adoptée en août 2016 par notre Code de l'environnement, désigne les animaux qui étaient jusque-là étiquetés « nuisibles ». Si l'on peut se réjouir de l'avancée lexicale, les modes de régulation des espèces concernées restent, quant à eux, identiques et le renard n'est jamais en paix.

C. Tiré, déterré ou piégé toute l'année

Considérer le renard comme « susceptible d'occasionner des dégâts » revient à autoriser son extermination toute l'année par différents moyens.

• Tirs de destruction :

Entre la date de clôture générale de la chasse (fixée par les préfets de chaque département après consultation du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage) et le 31 mars au plus tard, au moment où d'autres animaux connaissent enfin un peu de répit, les renards continuent d'être abattus. Le canidé étant volontiers noctambule et ses yeux brillants facilement repérables, les tirs ont souvent lieu de nuit, avec

les risques que cela représente pour le reste de la faune, voire même les êtres humains !

- **Déterrage :**

En France, à partir de la mi-mars, c'est l'époque où les renardes mettent bas. À peine née, leur progéniture se voit menacée par l'ignoble technique du déterrage autorisée toute l'année. Celle-ci consiste à traquer les petits et leurs parents jusqu'au fond de leurs terriers, avec ou sans l'aide de chiens, parfois durant des heures. Acculée et pétrifiée de peur, la famille entend les coups des pioches et des pelles qui se rapprochent. Une fois capturés, ce sont ces mêmes pelles et pioches déchaînées qui les tueront. Quitte à les frapper à plusieurs reprises pour faire durer l'horreur (en dépit des recommandations officielles de ne pas provoquer de souffrances inutiles). À moins que ce ne soient les chiens et les humains en furie qui achèvent les victimes, à coups de crocs, d'armes

blanches ou même à feu (pour lesquelles le permis de chasse n'est pas obligatoire) !

- **Piégeage :**

Selon l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), cette pratique, également autorisée toute l'année, représenterait 57 % des modes de destruction utilisés, la plaçant ainsi devant les tirs de destruction (31 %) et le déterrage (12 %) (saisons 2011-2012 et 2012-2013 cumulés). Même si une réglementation stricte (Arrêté du 29 janvier 2007) rend obligatoire l'agrément des piégeurs (deux jours de formation suffisent pour l'obtenir !) et interdit l'usage des instruments les plus barbares (collets sans arrêteurs et pièges à mâchoires avec dents, par exemple), les persécutions ne faiblissent pas. Ainsi, l'ONCFS révèle encore que « *le renard est le mammifère le plus détruit sur le territoire avec une intensité moyenne de prélèvement avoisinant 0,5 individu/km²* ».





© Shutterstock.com/forexax

Les pièges officiels autorisés peuvent relever de cinq catégories différentes. Concernant les renards, les plus répandus sont :

- Les pièges par contention (Catégorie 1)

Utilisés en coulée ou avec un appât, ils ne nécessitent pas d'homologation. Leur but : confiner l'animal dans un espace clos sans le retenir par une partie de son corps. Théoriquement sans blessure, donc. Théoriquement. Toutes sortes d'inventions, plus tordues les unes que les autres, existent : cages à fauves, boîtes tombantes, poulailler à renards (avec compartiment à volaille vivante) et même cages à renardeaux, spécialement conçues pour « cueillir » les plus petits à l'entrée de leur terrier... Prisonniers, parfois des jours durant (même si la législation oblige les piégeurs à relever leurs prises quotidiennement avant midi), le captif terrorisé (voire affamé et déshydraté si le supplice se prolonge) attend le coup de grâce que lui donnera son bourreau lors de sa « visite »...

- Les pièges tuants (Catégorie 2)

Comme leur nom l'indique, ils tuent les renards sur le coup. Ils se déclenchent par pression sur une palette, par enlèvement d'un appât ou tout autre système de détente. Ces objets extrême-

ment dangereux sont aussi responsables de la mort d'autres espèces non ciblées, parfois même protégées ou domestiques.

- Les collets munis d'un arrêtoir (Catégorie 3)

Utilisés en coulée, ils visent spécifiquement le renard pour l'attraper par le cou. Source d'un stress immense pour le captif, la réglementation prévoit une visite obligatoire du piégeur chargé de le tuer dans les deux heures suivant le lever du soleil. Y a-t-il un représentant de la loi posté devant chaque piège pour s'assurer que la consigne est respectée ?!

- Les pièges à lacet (Catégorie 4)

Ils se déclenchent par pression sur une palette ou tout autre système de détente, pour capturer le renard par une partie de son corps sans le tuer. Là encore, le piégeur est censé faire sa tournée dans les deux heures suivant le lever du soleil pour l'achever. Combien respectent la démarche ? Qui se soucie de la panique d'un animal qu'on cherche ainsi à persécuter ? D'ailleurs, bon nombre de piégeurs « oublient » de déclarer leurs prises à la préfecture, malgré l'obligation légale.

D. Un gibier ultraprisé des chasseurs

Bien sûr, en période de chasse, le renard subit encore plus de pression. À sa casquette d'« espèce susceptible d'occasionner des dégâts » s'ajoute celle d'« espèce chassable ». Chasse au chien courant, chasse à l'affût, chasse sous terre, chasse à courre, tous les moyens sont bons pour lui faire la peau.

Dans le cadre de la publication d'une enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, l'ONCFS indique 430 000 renards tués pour la seule saison 2013-2014. « Cette estimation est très nettement supérieure à celle des prélèvements par piégeage, qui est six fois plus faible (environ 68 500 individus pour la saison 2012-2013, Albaret et al., 2014). La chasse est donc très clairement le mode de prélèvement le plus utilisé pour le renard. »

À ces chiffres officiels, combien de victimes non recensées faut-il ajouter ? Combien de chasseurs n'ont pas répondu à l'enquête ? Où sont les renards morts autrement que sous les fusils ? Où sont ceux assommés, transpercés, égorgés à la sortie de leurs terriers ou lors d'interminables parties de chasse à courre ? Des « détails » sans doute...

CONCLUSION

Il est urgent de réhabiliter le renard et de le respecter. Il joue à la perfection le rôle qui est le sien dans la grande partition du vivant. Parce que cet animal est indispensable à l'équilibre des écosystèmes, parce qu'il n'est pas nuisible, parce qu'il ressent des émotions, One Voice travaille à ce qu'il soit retiré en urgence de la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » et, à terme, qu'il ne soit plus chassable.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET PUBLICATIONS GÉNÉRALES

- *Le Renard*, Jean-Steve Meia, éd. Delachaux et Niestlé, 2016.
- Évaluation UICN : <http://www.iucnredlist.org/details/23062/0>
- Inventaire national du patrimoine naturel : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60585/tab/statut
- ONCFS – Dépliant « Le Renard », téléchargeable sur : <http://www.oncfs.gouv.fr/Depliant-download154>
- « Le renard, ce champion de l'adaptation », Emmanuel Do Linh San, Denis-Richard Blackburn : https://www.researchgate.net/profile/Emmanuel_Do_Linh_San/publication/227858788_Le_renard_ce_champion_de_l%27adaptation/links/542dd41b0cf27e39fa950e85/Le-renard-ce-champion-de-ladaptation.pdf
- « Évolution des populations de renards en France. Analyse des suivis réalisés par comptages nocturnes (2004-2013) », Sandrine Ruetter, Nicolas Lieury, Michel Albaret, Jean-Pierre Arnauduc, Sébastien Devillard, in *Faune Sauvage - Le bulletin technique et juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage*, n° 306, 1er trimestre 2015 : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/mammiferes/carnivores/petits/FS306_evolution_populations_renards.pdf

LE RENARD, UN ALLIÉ

- Portail de la lutte intégrée contre le campagnol terrestre - Rôle de la prédation : <http://www.campagnols.fr/role-de-la-predation.html>
- Programme de recherche ANR Contaminants, Écosystèmes, Santé RODENT : <https://chrono-environnement.univ-fcomte.fr/spip.php?article821>
- Impacts de la bromadiolone sur la faune non-cible dans le cas de la lutte contre le campagnol terrestre, Programme de recherche RODENT, Colloque Besançon, 2012 : http://www.campagnols.fr/ressources/pages/4_ColloqueCampa_121122_impr_Mode_de_compatibilite.pdf
- Synthèse de l'article « Cascading effects of predator activity on tick-borne disease risk » (« Renards et risque de transmission de la maladie de Lyme : un effet en cascade »), Hélène Soublert, Fondation pour la recherche sur la biodiversité : http://www.fondationbiodiversite.fr/images/documents/Comprendre_la_biodiv/Renards_et_risque%20de_transmission_de_la_maladie_de_Lyme.pdf

COLLISIONS

- Identification des points de conflit entre la faune et les routes - Méthode d'observation des collisions par les agents des routes - Retour d'expérience sur le réseau de la DIR Est en Franche-Comté, Géraldine Conruyt-Rogeeon, Xavier Girardet, Direction de la Recherche, de l'Expertise et de la Valorisation, Rapport SPN (Service du Patrimoine Naturel) 2012-37, septembre 2012 : http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2012/SPN%202012%20-%2037%20-%20Rogeeon_Girardet_2012_Analyse_collisions.pdf

UNE RÉPUTATION DE NUISIBLE

- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages – Article 157 : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=DC3182E96983443887A87AA5653A1FA1.tpdila15v_3?idArticle=JORFARTI000033016377&cidTexte=JORFTEXT000033016237&dateTexte=29990101&categorieLien=id
- ONCFS – Classement et modalités de destruction des espèces d'animaux non domestiques ou susceptibles d'occasionner des dégâts - Arrêté départemental nuisible : <http://www.oncfs.gouv.fr/Textes-juridiques-relatifs-a-la-chasse-ru291/Decret-relatif-aux-especes-classees-nuisibles-ar1281>
- « Nuisible, qui es-tu ? », Patrice Luchetta, Muséum de Toulouse, 2016 : <http://www.museum.toulouse.fr/-/nuisible-qui-es-tu>
- Rage, Ministère des solidarités et de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/rage>
- Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments / *Echinococcus multilocularis* par l'Agence nationale de sécurité sanitaire : <https://www.anses.fr/fr/system/files/MIC2011sa0033Fi.pdf>
- « Échinococcose alvéolaire : recherche et proposition de moyens de contrôle sur le terrain », Deborah Gottsche, nov. 2002 : http://www.e-l-z.com/doc_word/DocTheses/MemoireGottschek.pdf
- Epidemiology of Alveolar Echinococcosis in Europe: Monitoring and Control Perspectives, Recent Developments and New Trends, Congress Abstract Book, 2010 : http://e-l-z.com/congres/doc/2010-Echino_Congress-Abstract_Book.pdf
- « Expansion géographique du parasite *Echinococcus multilocularis* chez le renard en France », Benoît Combes, Sébastien Comte, Vincent Raton, Francis Raoul, Franck Boué, Gérald Umhang, Stéphanie Favier, Charlotte Dunoyer, Natacha Woronofi-Rehn, Patrick Giraudoux : <http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/sites/default/files/BEP-mg-BE57-Art5.pdf>
- « *Echinococcus multilocularis* chez le renard et les carnivores domestiques : vers une nouvelle donne épidémiologique ? », Franck Boué, Benoît Combes, Patrick Giraudoux, Gérald Umhang : <http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/sites/default/files/BEP-mg-BE38-art8.pdf>
- Entente Lutte Interdépartementales contre les Zoonoses, État d'avancement des travaux 2016 sur les zoonoses Échinococcose alvéolaire, Leptospirose et Rage, Note de Synthèse n° 16 : <http://www.ententeragezoonoses.com/NoteSynthese/NS16/NS16.pdf>
- Échinococcose, Organisation Mondiale de la Santé, Aide-mémoire n° 377, mars 2017 : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs377/fr/>
- *Echinococcus multilocularis* management by fox culling: An inappropriate paradigm, Sébastien Comte, Gérald Umhang, Vincent Raton, Francis Raoul, Patrick Giraudoux, Benoît Combes, Franck Boué, Preventive Veterinary Medicine, vol. 147, novembre 2017 : http://www.e-l-z.com/doc_word/ECHINO/COMTE-2017-publi-Em_Nancy-prevetmed.pdf

DESTRUCTIONS VOLONTAIRES

- Arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du Code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=59607D35334F87676580AFB2A08F723.tplgr25s_3?cidTexte=JORFTEXT00000648027&dateTexte=20171023

- Arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du Code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E37CF4428D94F1588B8E99B206C54D36.tpdljo04v_3?cidTexte=JORFTEXT000026292961&dateTexte=20130807
- Réglementation relative aux nuisibles et leurs modalités de destruction, Fédération Nationale des Chasseurs, 2013 : http://www.chasseurdefrance.com/wp-content/uploads/2013/08/GUIDE_REG_NUISIBLES_V0.pdf
- ONCFS – « Droit de destruction des espèces nuisibles : le point en 2014 », Christelle Gobbe in Faune Sauvage - Le bulletin technique et juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, n° 305, 4e trimestre 2014 : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/juridique_synthese/FS_305_droit_destruction_especes_nuisibles.pdf
- ONCFS – Tableau départemental nuisibles, Arrêté du 30 juin 2015 : <http://www.oncfs.gouv.fr/Textes-juridiques-relatifs-a-la-chasse-ru291/Arrete-30-juin-2015-tableau-departemental-nuisibles-ar1339>
- ONCFS – Destruction des animaux nuisibles : <http://www.oncfs.gouv.fr/Destruction-animaux-nuisibles-faq284>
- ONCFS – Période de destruction des animaux nuisibles : <http://www.oncfs.gouv.fr/Destruction-animaux-nuisibles-ru284/Periode-de-destruction-des-animaux-nuisibles-ar1690>
- Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France : <http://www.unapaf.fr/Pieges->
- Enquête nationale sur les prélèvements par piégeage pour sept espèces prédatrices au cours de la saison 2007-2008, Michel Albaret, Sandrine Ruetter, in Faune Sauvage - Le bulletin technique et juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, n° 295, 2e trimestre 2012 : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/mammiferes/carnivores/petits/FS295_albaret_petit_carnivore_2008.pdf
- Nouvelle enquête sur la destruction des espèces classées nuisibles en France – Saisons 2011-2012 et 2012-2013, Michel Albaret, Sandrine Ruetter, Murielle Guinot-Ghestem, in Faune Sauvage - Le bulletin technique et juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, n° 305, 4e trimestre 2014 : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/mammiferes/carnivores/petits/FS305_albaret_enquete_destruction_nuisibles.pdf

CHASSE AU GIBIER

- ONCFS – Le tir d'été – Quels gibiers et dans quelles conditions : <http://www.oncfs.gouv.fr/Fiches-juridiques-chasse-ru377/Le-tir-d-ete-Quels-gibiers-et-dans-quelles-amp-nbsp-ar1139>
- Dates d'ouverture de la chasse : <http://chasseurdefrance.com/chasser-en-france/dates-douverture/>
- Les modes de chasse en France, site de la Fédération nationale des chasseurs : <http://chasseurdefrance.com/chasser-en-france/les-modes-de-chasse/>
- « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, Saison 2013-2014, résultats nationaux », Philippe Aubry, Laetitia Anstett, Yves Ferrand, François Reitz, François Klein, Sandrine Ruetter, Mathieu Sarasa, Jean-Pierre Arnauduc, Pierre Migot, in Faune Sauvage - Le bulletin technique et juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, n° 310 supplément, janvier-mars 2016 : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/publications/revue%20faune%20sauvage/FS_310_enquete_tableau_de_chasse.pdf



© niala/Shutterstock.com

Retrouvez tous nos rapports d'études,
d'enquêtes et d'expertises scientifiques sur
www.one-voice.fr

 **NON** subventionnée
LIBERTÉ de parole garantie !



Siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg
Département administratif et missions :
38 rue Saint-Cornély - 56340 Carnac
Tél. : 02 97 52 57 00 - Fax : 02 97 52 57 09
info@one-voice.fr www.one-voice.fr



Les renards roux (*Vulpes vulpes*) ont une extraordinaire capacité à s'adapter rapidement à des situations inédites et à trouver de nouvelles stratégies de survie, signes d'une intelligence trop souvent ignorée !

LE MONDE SOCIAL DES RENARDS

Quand il y a peu à manger, le renard vit seul et ne forme un couple qu'en période de reproduction. Si le gibier est plus abondant, il vivra toute l'année en couple et si, comme en ville, la nourriture abonde en permanence, il formera des groupes sociaux plus importants, structurés comme des meutes où seul le couple alpha se reproduit. Les autres femelles aident à l'élevage des petits et occupent un territoire voisin de celui du couple. Notons que tout le monde chasse seul, mais ramène la nourriture au terrier.

Il existe une organisation très stricte au sein de ces groupes sociaux. L'approche d'un alpha se fait presque en rampant. Le renard s'incline ou se tortille sur le dos aux pieds de son « chef » en reproduisant les gestes d'apaisement du chiot.

Cette hiérarchie se met en place dès que les petits sortent du terrier et se livrent à des jeux de combat assez violents. Les affrontements commencent sous terre, autour des mamelles de la mère. Une fois les rôles sociaux bien établis, dès la huitième semaine, les combats se raréfient. Les renardeaux les plus forts ont un accès privilégié à la nourriture. Ils grandissent donc plus vite et renforcent encore leur avantage. Ils font aussi l'objet d'un toilettage social plus intense de la part des adultes. Leur intégration dans le groupe social est ainsi facilitée, y favorisant leur maintien à l'automne, contrairement aux autres.

Les grands groupes sociaux sont composés de trois, quatre, voire dix adultes des deux sexes. Jusqu'à trois femelles peuvent avoir des portées mais, le plus souvent, une seule se reproduit. Les petits sont élevés séparément ou au sein d'une grande « crèche » commune. Pendant les premières semaines, leur mère reste la plupart du temps avec eux sous terre. Le mâle apporte de la nourriture puis les grandes sœurs prennent le relais.



PARLER RENARD

Généralement silencieux, le répertoire vocale des renards est néanmoins très riche. Ils peuvent émettre une trentaine d'appels différents. Leurs glapissements retentissent surtout lors de la saison des amours, lorsqu'ils s'appellent les uns les autres et joutent pour leur territoire. Même leurs jeux sont peu bruyants. Souvent, les appels de renard sont confondus avec ceux de la chouette hulotte. Le célèbre « cri de la renarde » (*vixen call*) peut aussi être émis par les mâles, dans des échanges sonores complexes.

Le panel des sons est varié : des cliquètements et gémissements organisent les rapports interindividuels. Les adultes avertissent les jeunes d'un danger par un aboiement brusque.

Chaque renard semble porter une sorte de « carte d'identité vocale » qui lui permet d'être reconnu par ses congénères.

La gestuelle est aussi importante dans la communication des renards. La position des oreilles, de la queue, du corps et diverses expressions faciales indiquent l'humeur de l'animal et ont même été comparées aux expressions des primates.

Ainsi, l'apaisement se traduit par les oreilles rabattues en arrière, la gueule ouverte et les lèvres rétractées. Lors d'une dispute, l'animal voute son dos et tourne son arrière train vers l'agresseur. Lorsqu'un renard rencontre un alpha, il le salut en agitant sa queue de gauche à droite...

LA SCIENCE DE LA CHASSE CHEZ LE RENARD

La détection de proies et leur capture nécessitent des sens affinés et des réflexes rapides. Généralement actif au crépuscule ou durant la nuit, le renard roux utilise surtout son audition qui lui permet de localiser ses proies avec précision. Comme chez le chat, les rétines de ses yeux sont tapissées de cellules qui réfléchissent la lumière et en double l'intensité, ce qui lui permet de distinguer ses proies même lorsque la luminosité est minimale. Le renard roux est également capable de bondir en modifiant l'angle de son décollage et en ajustant sa trajectoire au cours du saut. Il peut aussi varier la force de son impact à l'atterrissage. Le renard roux fait preuve d'une grande endurance. Il peut galoper sur plusieurs kilomètres et piquer des pointes de vitesse de 60 km/h tout en sautant des clôtures de deux mètres de haut, en grim pant sur les toits ou en traversant les rivières à la nage. Sa petite taille et son agilité sont parfaitement adaptées aux petites proies. Le renard a l'habitude de faire des réserves qu'il cache sous terre et revient visiter en cas de disette. Il est également connu pour employer de véritables ruses. Il est notamment capable de faire semblant d'être mort ou de se livrer à des ébats ludiques pour attirer une proie.

LES RENARDS URBAINS

Depuis une quarantaine d'années, les renards se sont installés dans les villes européennes de manière spontanée et naturelle. Ils font aujourd'hui partie intégrante de la faune urbaine, notamment en Grande-Bretagne, en Suisse, en Belgique et même en Australie.



© s.keez/Pixabay.com



© Pim Leijen/Shutterstock.com

Le principal avantage de la vie en ville est l'abondance de la nourriture. Les renards ont élargi leur régime alimentaire pour consommer tout ce qui se trouve dans les poubelles. Ils s'y nourrissent aussi de fruits, d'insectes, de rongeurs et d'oiseaux.

Malgré les doutes de certains, le renard ne représente pas de menace pour les animaux domestiques. Il ne cherche absolument pas le conflit dont il pourrait ressortir blessé.

LA TENTATION DE L'ÉLEVAGE

Pendant 51 ans, un chercheur russe a mené des expériences contestées dans le seul but de domestiquer les renards. Aujourd'hui, à force d'une sélection cruelle, il est parvenu à ce qu'ils obéissent à des gestes basiques de l'homme comme le font les chiens et à des vocalises tendant vers l'aboiement. Mais dans ce projet fou, qui ne permet en aucun cas de tirer des conclusions pertinentes sur les processus de domestication, les 3 000 renards finissent pour la plupart dans les fermes à fourrure.

RÉFÉRENCES

- *Vulpedia*
<http://mynarskiforest.purrsia.com/ev1con.htm>
- *Urban Foxes*
<http://www.thefoxwebsite.net/urbanfoxes/urbanmanagement.php>
http://bioweb.uwlax.edu/bio203/f2013/eidensch_matt/adaptation.htm
- *The Red Fox*
<http://j mammal.oxfordjournals.org/content/63/2/351>
- *Red Fox: The Catlike Canine*, by J. David Henry
<https://books.google.be/books?hl=en&lr=&id=raFqBgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT5&dq=red+fox+behaviour+intelligence+&ots=PPJhO9J6jg&sig=UrWMeYYMMtPgApbClyRD4ceiDPQ#v=onepage&q=red%20fox%20behaviour%20intelligence&f=false>
- *Domestication*
http://www.bionet.nsc.ru/vogis/pict_pdf/2008/t12_1_2/vogis_12_1_2_07.pdf
<http://www.nrcresearchpress.com/doi/abs/10.1139/cjas-2016-0026?journalCode=cjas#.V-fr7Y9Olhk>
- *Le guide des mammifères de France et d'Europe*. Barret, P et Macdonald, D. Delachaux et Niestlé.
- Fox, M. W. A Comparative Study of the Development of Facial Expressions in Canids; Wolf, Coyote and Foxes. *Behaviour*, Vol. 36, No. 1/2 (1970), pp. 49-73